

PIECES "SUSPECTEES NON APPROUVEES"

DECOUVERTES EN TRANSPORT PUBLIC

EVOLUTION DU FASCICULE

CE DOCUMENT EST REVISE
LA LISTE DES PAGES EN VIGUEUR DONNE SA NOUVELLE COMPOSITION

Cette révision a pour objet la mise à jour des formulaires AC131et AC136 dans le but de permettre leur utilisation en aviation générale.



LISTE DES PAGES EN VIGUEUR

Page	Ed.	Date	Rév.	Date	Page	Ed.	Date	Rév.	Date
PG	2	04/2007	1	03/2008					
EV/1	2	04/2007	1	03/2008					
PV/1	2	04/2007	1	03/2008					
SO/1	2	04/2007	1	03/2008					
1	2	04/2007	1	03/2008					
2	2	04/2007	0						
3	2	04/2007	0						
4	2	04/2007	0						
5	2	04/2007	1	03/2008					
A1/1	2	04/2007	1	03/2008					
A1/2	2	04/2007	1	03/2008					
A1/3	2	04/2007	0						
A1/4	2	04/2007	0						
A2/1	2	04/2007	1	03/2008					
A2/2	2	04/2007	1	03/2008					
A2/3	2	04/2007	1	03/2008					



SOMMAIRE

1	Objet	Page 1
2.	Domaine d'application	Page 1
3.	Références	Page 1
4.	Définitions	Page 1
5.	Déclaration de pièces suspectées non approuvées	Page 3
	5.1 Rédaction et transmission de la déclaration (formulaire AC131)	Page 3
	5.2 Traitement de la déclaration (Formulaire AC131)	Page 4
	5.3 Rapport d'enquête (Formulaire AC136)	Page 4
6.	Sanctions	Page 5
Annexe I	Déclaration de pièce suspectée non approuvée (AC131)	
Annexe II	Rapport d'enquête pièce suspectée non approuvée (AC136)	



1. OBJET

Ce document concerne la détection de pièces aéronautiques d'aéronefs utilisés en transport aérien public suspectées d'être non approuvées, leur déclaration et le traitement des informations correspondantes par le Département Transport Public du niveau Central du GSAC (GSAC/TP). Un formulaire de déclaration AC131 et un formulaire d'enquête AC136 sont joints en annexes 1 et 2.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Détection et déclaration de pièces "suspectées non approuvées" neuves, d'occasion ou révisées, par tout acteur du domaine aéronautique (producteur, revendeur, distributeur, atelier, mécanicien, utilisateur, exploitant d'aéronef, etc.). Les pièces en rechange ou installées sur aéronef sont également concernées.

Ce fascicule s'applique aux aéronefs exploités en Transport Public.

3. REFERENCES

- Annexe 8 OACI – Navigabilité des aéronefs
- OACI – Doc 9760 – Manuel de Navigabilité, Volume II, Partie B Maintien de la navigabilité, Chapitre 9 : *Authenticité et état de fonctionnement des pièces d'aéronef*
- Règlement (CE) N° 2042/2003 du 20 novembre 2003 amendé par le règlement (CE) N° 707/2006 du 8 mai 2006 – Parties M et 145
- Directive 2003/42/EC - Annexe I, Chapitre C (viii)
- Décret n° 2006-1544 du 7 décembre 2006

ET

- Décision ED 2003/19/RM – AMC et GM aux parties M et 145
- Décision ED 2003/12/RM – AMC 20-8

Ce fascicule a reçu l'accord de la DGAC par lettre référencée 080638/DCS/NO/AGR du 03/03/2008.

4. DEFINITIONS

Les **éléments d'aéronef** (moteurs, hélices, pièces et équipements) possèdent une référence (Part Number) définie par le titulaire des données de définition de l'aéronef/moteur/hélice/équipement. On distinguera ces éléments des pièces désignées comme pièces standard ou matières.

Pour désigner les **pièces standard**, un Manuel des pièces standard (ex diode ou condensateur standards) est accepté par l'autorité primaire de certification, ou il est fait référence dans le "Parts Catalogue" à des normes nationales/internationales (normes AN, ISO, MIL, MS, NAS, AECMA, AFNOR, etc.). La fourniture du document Formulaire 1 de l'AESA (EASA Form 1) n'est alors pas exigée.



L'appellation **matières** regroupe les **matières premières** et les **matières consommables**.

On appelle **matière première** une matière qui nécessite d'être travaillée pour être transformée en pièce utilisable (ou produit fini) sur un élément d'aéronef telle que les métaux, plastiques, bois, composites, etc. On appelle **matière consommable** les ingrédients tels que les lubrifiants, mastics, enduits, colles, peintures, produits chimiques. Les matières livrées aux utilisateurs doivent seulement être identifiées et accompagnées d'une déclaration de conformité aux spécifications. L'origine du fabricant et du fournisseur doit alors être connue.

NB : Dans la suite du présent fascicule, le terme générique "pièce" désignera un élément d'aéronef.

- ❑ **Pièce "approuvée"**: (d'après Doc 9760 OACI – Manuel de navigabilité, volume II, chapitre 9): une pièce approuvée est une pièce qui est conforme aux données de conception qui lui sont applicables et qui a été fabriquée, puis entretenue conformément aux exigences de l'Etat de conception, de fabrication ou d'immatriculation, selon le cas. Les pièces standard, telles que les fixations, sont considérées comme étant approuvées quand elles sont conformes à une norme nationale ou industrielle acceptée. Quand les matériels sont indiqués dans la conception de type d'un aéronef, ils ne sont plus considérés comme des pièces standard, mais sont approuvés comme des pièces spécifiques à condition d'être conformes aux données de conception.
- ❑ **Pièce "suspectée non approuvée"**: toute pièce neuve ou d'occasion accompagnée ou non d'un document libératoire autorisé, suspectée de ne pas être "approuvée". La raison de ce doute peut être, soit l'aspect de la pièce (dimension, masse, finition, couleur, identification absente, modifiée, ou incomplète, etc.), soit le document libératoire lui-même (ratures, mauvaise impression, n° d'agrément inconnu, etc.)
- ❑ **Pièce "non approuvée"**: toute pièce "suspectée non approuvée" qui s'avère après enquête ne pas satisfaire aux critères d'une pièce "approuvée", ne pas être accompagnée d'un document libératoire conforme ou valide, ou être dépourvue de tout document libératoire garantissant son origine.

Exemples de "**pièces non approuvées**" (liste non limitative)

1. Pièces détachées contrefaites et/ou frauduleusement identifiées par des marques d'organismes agréés.
2. Pièces détachées neuves expédiées directement à des utilisateurs, par un organisme de production qui ne détient pas l'agrément correspondant aux pièces fournies.
3. Pièces qui ont été entretenues et remises en service par des personnes ou des ateliers non agréés à cet effet.
4. Pièces détachées dont les documents libératoires ne peuvent être fournis.
5. Pièces détachées accompagnées de faux documents libératoires (utilisation de faux documents, falsification avérée de documents à l'origine conformes).
6. Pièces qui n'ont pas été entretenues et/ou qui n'ont pas été modifiées conformément aux dispositions des données approuvées applicables.
7. Pièces à potentiel limité qui ont atteint ou dépassé leur potentiel et présentées comme étant en état de navigabilité.



- ❑ **Catégorie de pièces** : 2 catégories de pièces ont été définies selon leur incidence sur la sécurité des vols :

Catégorie 1 : toute pièce dont la défaillance pourrait réduire la marge de sécurité de l'aéronef, dégrader ses performances ou altérer sa capacité à conduire certaines phases d'exploitation (ex : conditions entraînant l'utilisation de procédures d'urgence) et pouvant avoir des conséquences directes ou indirectes sur la sécurité des vols.

Catégorie 2 : toute pièce autre que celle définie dans la catégorie 1.

5. **DECLARATION DE PIECES SUSPECTEES NON APPROUVEES**

Selon les principes décrits dans les documents :

- Doc 9760 OACI - §9.6.2,
- Directive européenne 2003/42/EC [Annexe I§C (viii)],
- AMC 20-8 [§4(a) et §10(g) III.H] de la décision ED 2003/12/RM,

toute personne ou société qui découvre une pièce suspectée non approuvée doit la déclarer en utilisant un format de compte rendu normalisé.

Les renseignements nécessaires doivent comprendre une description de la pièce et une indication de son origine, le numéro de la pièce et (le cas échéant) son numéro de série, ses couleurs, marques, dimensions et caractéristiques particulières qui la distinguent des pièces authentiques et le caractère de tout document l'accompagnant.

Dès sa découverte, une pièce suspectée non approuvée doit être immédiatement identifiée comme suspecte et isolée dans un endroit sûr et contrôlé. Les conclusions de l'enquête technique menée par les Autorités détermineront si la pièce est approuvée ou non.

5.1 **Rédaction et transmission de la déclaration (Formulaire AC131)**

Le formulaire AC131, dont un spécimen est joint en annexe 1 du présent fascicule, est le support utilisé par le déclarant en cas de découverte d'une pièce suspectée non approuvée en Transport Public. Ce formulaire au dernier indice est disponible sur le site du GSAC (<http://www.gsac.fr> à la rubrique "Téléchargements/Formulaires").

Après renseignement par le déclarant, il est transmis au GSAC/TP à l'adresse suivante :

GSAC
Département Transport public
72/78 Grande Rue
92314 SEVRES CEDEX
Fax : (+33) 01 46 90 48 41

ainsi qu'à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) à l'adresse suivante :

European Aviation Safety Agency (EASA)
Continuing Airworthiness Department
Postfach 10 12 53
50452 Cologne
ALLEMAGNE (GERMANY)GERMANY
Fax: +49 (0)221 8999 0999



5.2 Traitement de la déclaration (Formulaire AC131)

Dès réception de l'imprimé de déclaration de pièce suspectée non approuvée en Transport Public (formulaire AC131), le GSAC/TP procédera à l'étude des informations reçues.

Une enquête technique est menée par le niveau local du GSAC. Elle a pour but de confirmer, d'infirmer ou de compléter si nécessaire les informations portées sur la déclaration AC131, lors du renseignement du rapport d'enquête final (formulaire AC136).

- Si toutes les informations disponibles révèlent que la pièce ne répond pas à la définition de pièce "non approuvée", le dossier transmis au GSAC/TP est classé et le déclarant est informé par les moyens appropriés (télécopie, courriel, etc.).
- Si les analyses confirment que la pièce incriminée répond à la définition de pièce "non approuvée", le GSAC Local transmettra au GSAC/TP le rapport d'enquête dûment renseigné.

5.3 Rapport d'enquête (Formulaire AC136)

Dès réception du formulaire AC136, le GSAC/TP analysera le document. Trois cas pourront se présenter :

- La pièce suspectée non approuvée n'est pas en fait une pièce "non approuvée". Aucune action complémentaire n'est requise. Le dossier est classé et le déclarant est aussitôt informé par les moyens appropriés.
- La pièce suspectée s'avère être une pièce "non approuvée" de **catégorie 2**. Le déclarant en sera informé, une notification par lettre ou par télécopie sera transmise aux Autorités compétentes concernées (DGAC, EASA ou Autorité étrangère) et des mesures appropriées seront prises (complément d'expertise avec maintien en lieu sûr et contrôlé, détérioration ou interdiction de remise en service pour les pièces irrécupérables, possible remise en état de conformité, sanctions éventuelles, etc.).
- La pièce suspecte s'avère être une pièce "non approuvée" de **catégorie 1**. Le déclarant en est informé et les mesures suivantes seront prises :
 - transmission par le GSAC/TP du dossier complet (formulaires AC131 et AC136, documents complémentaires si nécessaire) aux Autorités compétentes concernées (DGAC, EASA ou Autorité étrangère) et au détenteur du certificat de type ou OEM (Original Equipment Manufacturer / fabricant d'origine),
 - expertise complémentaire, décision de maintien en lieu sûr et contrôlé, détérioration de la pièce ou possible remise en état de conformité suivant des données approuvées,
 - édition possible d'un Bulletin de Recommandation ou d'une Consigne de Navigabilité par la DGAC (voir fascicule P-14-25) ou par l'EASA,
 - éventuelles sanctions (voir paragraphe 6).

Nota 1 : L'Autorité étrangère informée est l'Autorité d'immatriculation de l'aéronef sur lequel a été découverte la pièce suspectée non approuvée ou/et celle où est basée l'organisme objet de l'enquête.

Nota 2 : Dans le cas des organismes de production ou d'entretien surveillés par la DGAC/GSAC pour le compte de l'EASA, l'Autorité compétente :

- notifiera les écarts à l'organisme impliqué,
- en informera immédiatement l'EASA, et
- procédera à la mise en œuvre des instructions reçues de l'EASA.



Selon les paragraphes M.A.504d), 145.A.25d) et 145.A.42d) du règlement CE 2042/2003, toute personne ou organisme responsable en vertu des Parties M et 145 doit, dans le cas d'un élément d'aéronef irrécupérable :

1. conserver cet élément dans un endroit précis sûr et contrôlé,
2. s'assurer que sa réutilisation ne soit plus possible.

Aussi, dans le cas où toute personne physique ou morale pourrait se prévaloir de la restitution d'un élément d'aéronef reconnu irrécupérable, il devra fournir au déclarant de la pièce incriminée ainsi qu'aux autorités compétentes concernées, un document dans lequel il reconnaîtra formellement le classement de l'élément restitué en élément irrécupérable et des conséquences attachées à ce classement.

6. **SANCTIONS**

Un organisme agréé basé en France (organisme d'entretien, de production, entreprise de transport aérien, etc.) qui se trouve mis en cause dans la distribution ou l'installation de pièces non approuvées peut voir son agrément (ou autorisation) limité, suspendu ou retiré par l'Autorité compétente.

ANNEXE I

Document AC 131

DECLARATION DE PIECE SUSPECTEE NON APPROUVEE



DECLARATION DE PIECE SUSPECTEE NON APPROUVEE SUSPECTED UNAPPROVED PARTS (SUP) NOTIFICATION FORM		N° : Date :
1. Désignation de la pièce : <i>Part designation:</i>	6. Référence (PN) ensemble supérieur : <i>Next Assembly part number</i>	
2. Référence (PN) de la pièce: <i>Part number</i>	7. Quantité : <i>Quantity</i>	
3. Numéro de série : <i>Serial number</i>	8. Aéronef (marque/modèle) : <i>Aircraft (manufacturer / series)</i>	
4. Fabricant : <i>Manufacturer</i>	9. Elément de / Part of <input type="checkbox"/> cellule <input type="checkbox"/> moteur <input checked="" type="checkbox"/> hélice <input type="checkbox"/> hélicoptère <i>airframe engine propeller helicopter</i>	
5. Désignation ensemble supérieur : <i>Next Assembly designation</i>	10. Type d'exploitation / type of operation <input type="checkbox"/> Immatriculation : <i>Registration</i> <input type="checkbox"/> Transport Public <input type="checkbox"/> Aviation Générale <i>Public transport General Aviation</i>	
11. Nom et adresse de la personne/société qui a fourni ou réparé la pièce / Name and address of company or person who supplied or repaired the Part		
Nom : <i>Name</i>	Téléphone : <i>Phone</i>	Fax : <i>Fax</i>
Ville : <i>City</i>	Adresse : <i>Address</i>	E-mail :
Pays : <i>Country</i>	Numéro d'agrément (si applicable) : <i>Certificate Number (if applicable)</i>	
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un agrément de production <i>Production Organisation Approval Holder</i>	<input type="checkbox"/> Atelier d'entretien agréé <i>Approved Repair station</i>	
<input type="checkbox"/> Exploitant <i>Operator</i>	<input type="checkbox"/> Propriétaire <i>Owner</i>	<input type="checkbox"/> Fournisseur <i>Supplier</i>
<input type="checkbox"/> Mécanicien <i>Mechanic</i>	<input type="checkbox"/> Autre <i>Other</i>	
12. Description des faits qui vous font penser que la pièce est suspectée non approuvée : <i>Description of facts that make you think that this part is suspected to be unapproved</i>		
13. Nom et adresse du lieu où la pièce fut découverte / Name and location of company where part was discovered Date de la découverte / Date of discovery :		
Nom : <i>Name</i>	Téléphone : <i>Phone</i>	Fax : <i>Fax</i>
Ville : <i>City</i>	Adresse : <i>Address</i>	E-mail : <i>Mèl</i>
Pays : <i>Country</i>		
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un agrément de production <i>Production Organisation Approval Holder</i>	<input type="checkbox"/> Atelier d'entretien agréé <i>Approved Repair station</i>	
<input type="checkbox"/> Transporteur aérien <i>Air carrier</i>	<input type="checkbox"/> Propriétaire / exploitant <i>Owner/operator</i>	<input type="checkbox"/> Fournisseur <i>Supplier</i>
<input type="checkbox"/> Mécanicien <i>Mechanic</i>	<input type="checkbox"/> Autre <i>Other</i>	
14. Déclarant / Report originator		
Nom : <i>Name</i>	Téléphone : <i>Phone</i>	Fax : <i>Fax</i>
Ville/Pays : <i>City/Country</i>	Adresse : <i>Address</i>	mèl : <i>e-mail</i>
15. <input type="checkbox"/> Cocher cette case si vous souhaitez que votre nom reste confidentiel <i>Tick here if you want your identity to be confidential</i>	AC131 page 1/1	



RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE AC131

1. Identification de la pièce (écrou, vis, ailette) ou description de la pièce « suspecte »
Part name (i.e. nut, bolt, blade) or description of the suspected unapproved part (SUP)
2. Référence (PN) de la pièce ou N° d'identification figurant sur la pièce
Part number or identification number
3. N° de série de la pièce
Serial number
4. Nom du fabricant de la pièce
Manufacturer
5. Ensemble supérieur sur lequel la pièce est installée
Next Assembly designation on which the part is installed
6. Référence de l'ensemble supérieur
Next Assembly Part Number
7. Indiquer la quantité de chaque pièce
Mention the quantity of each part
8. Type d'appareil sur lequel la pièce était installée ou pourrait être installée
Type of aircraft on which the part was either installed or could be installed
9. Indiquer l'utilisation de la pièce
Mention the use of the part
10. Mentionner le type d'exploitation et l'immatriculation de l'aéronef
Mention the type of operation and the aircraft registration
11. Indiquer le nom et l'adresse de la personne (physique ou morale) qui a fourni ou réparé la pièce, le cas échéant indiquer son n° d'agrément
Provide the name and address of the person(s) who supplied or repaired the SUP. When possible provide the organisation approval number
12. Description de la déclaration : fournir tous les détails qui font penser que la pièce est suspectée non approuvée
Description of SUP complaint : provide all the details on the presumed reason (why the reporter thinks that the Part is a SUP)
13. Indiquer le nom et l'adresse de la société de l'endroit où la pièce a été découverte ainsi que la date de sa découverte
Provide the name and the address of the company or the place where the SUP has been discovered and the SUP discovery date
14. Indiquer le nom, l'adresse, le n° de téléphone, le fax ou le mèl de la personne qui a renseigné la déclaration
Provide the name, address, telephone number, fax or e-mail of the person who filled the notification
Note : Le GSAC pourra recontacter le déclarant si nécessaire
Note: The GSAC may contact the report originator if additional information is required
15. Pour que le nom du déclarant reste confidentiel, cocher la case
Tick this box if you want that the name of the report originator remains confidential



La déclaration remplie doit être adressée à :
Full notification form must be addressed to

GSAC/TP
Département Transport public
72/78 Grande Rue
92314 SEVRES CEDEX
Fax: (+33) 01 46 90 48 41

ET
And

European Aviation Safety Agency (EASA)
Continuing Airworthiness Department
Postfach 10 12 53
50452 Cologne
ALLEMAGNE (GERMANY)
Fax: +49 (0)221 8999 0999



ANNEXE II

Document AC 136

RAPPORT D'ENQUETE PIECE SUSPECTEE NON APPROUVEE



RAPPORT D'ENQUETE PIECE SUSPECTEE NON APPROUVEE
SUSPECTED UNAPPROVED PARTS (SUP) STATUS REPORT

N° :
Date :

1. Voir AC 131 : N° <i>See AC 131</i>		Date :	2. Catégorie de la pièce / <i>Part category</i> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
3. GSAC Central : <input type="checkbox"/> TP <input type="checkbox"/> AG <i>GSAC headquarters</i>		4. Unité Opérationnelle (UO) du GSAC : <i>Local GSAC office</i>		
5. Description et commentaires d'enquête : <i>Description and comments</i>				
6. Conclusion d'enquête : <i>Investigation result</i> <input type="checkbox"/> Pièce approuvée <i>Approved Part</i> <input type="checkbox"/> Pièce non approuvée <i>Unapproved Part</i>				
7. Enquête réalisée par : <i>Investigation completed by</i>			8. Nombre d'heures d'enquête : <i>Total hours for investigation</i>	
9. Nom Responsable UO/GSAC : <i>Local office GSAC Manager name</i>		10. Date : <i>Date</i>	11. Signature : <i>Signature</i>	
12. Nom superviseur GSAC <i>GSAC supervisor name</i>		13. Date : <i>Date</i>	14. Signature : <i>Signature</i>	
15. Diffusion : <i>Report transmitted to</i> <input type="checkbox"/> Autorités : <i>Authorities:</i> <input type="checkbox"/> Détenteur du certificat de type / fabricant d'origine <i>TC Holder or OEM</i> <input type="checkbox"/> Autres <i>Other</i>				
16. Actions/sanctions : <i>Actions/sanctions enforcement</i>				
				AC 136 Page 1/1



RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE AC136

1. Préciser le numéro et la date du formulaire AC 131 associé
Mention the number and the date of the associated AC 131 form
2. Préciser la catégorie de la pièce selon définition du fascicule
Mention part category as defined in the procedure
3. Indiquer le département concerné du GSAC Central
Mention the department of the GSAC headquarters concerned
4. Indiquer l'Unité Opérationnelle du GSAC chargée de l'enquête
Mention the local GSAC investigation office
5. Description et commentaires d'enquête : décrire les anomalies constatées au cours de l'enquête incluant les résultats
Description and comments: write a narrative to include findings, results, etc.
6. Conclusion de l'enquête : cocher la case appropriée
Investigation result: tick the appropriate box
7. Enquête réalisée par : identifier l'inspecteur chargé de l'enquête.
Investigation completed by: indicate the name of the investigating Inspector
8. Nombre d'heures d'enquête : enregistrer le nombre total d'heures d'enquête
Total hours for investigation: record the current total number of hours used for the investigation (update as necessary) including investigators, support staff, etc.
- 9, 10, 11. Nom du Responsable UO/GSAC, date et signature
Local Office manager name, date and signature
- 12, 13, 14. Nom du superviseur GSAC, date et signature
GSAC supervisor name, date and signature
15. Diffusion : cocher les cases appropriées
Transmission: tick the appropriate boxes
16. Actions/sanctions : indiquer les actions et sanctions prises
Actions/sanctions enforcement: mention the suggested actions and sanctions taken

NB : Les cases 12 à 16 sont à renseigner par le superviseur du GSAC
Boxes 12 to 16 to be completed by the GSAC supervisor

